



Millennia 2015 :
Femmes actrices d'un monde numérique solidaire
New York, le 3 mars 2010

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Dans le cadre de la 54^e session de la Commission de la condition de la femme, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a organisé un atelier sur le thème de « Millennia 2015, femmes actrices du monde numérique », qui s'est tenu le 3 mars 2010 dans les locaux de la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations Unies à New York.

Le représentant permanent, M. Moussa Camara souhaite la bienvenue aux participant(e)s. Il salue l'initiative de la Direction de la planification stratégique et de l'Institut de la Francophonie numérique de l'OIF, qui vise à s'assurer du rôle des femmes face à la fracture numérique. Enfin, il confirme la disponibilité de la représentation pour l'organisation de concertations en français.

• Introduction par M. Pietro Sicuro, directeur de l'Institut de la Francophonie numérique

Dans son exposé introductif, le directeur de l'Institut, M. Pietro Sicuro, évoque l'engagement de la Francophonie au Sommet mondial sur la société de l'information, dont il fait valoir que l'appellation ne recouvre pas seulement une dimension technique mais aussi toutes celles que l'on retrouve dans la société – éducative, culturelle, économique, politique – et la remise en question du rôle que chacun peut y jouer, d'où le lien avec la dimension « femmes » et Pékin + 15. Il relève que si la Francophonie représente d'abord une force de proposition et de concertation, elle a également son champ d'action, qui met de l'avant la dimension culturelle et linguistique et au sein duquel une attention particulière est accordée aux femmes et aux jeunes. L'action de l'OIF en la matière s'articule autour de quatre axes indissociables :

1. s'agissant des enjeux internationaux, comme la gouvernance de l'Internet, elle met de l'avant une démarche collective où elle peut à la fois servir de caisse de résonance aux aspirations de la communauté francophone et traduire en actions concrètes des choix faits par d'autres instances. Elle s'efforce de faire remonter la réflexion menée par les acteurs de la société de l'information, selon une démarche ascendante. En tant qu'organisation intergouvernementale, sa position doit toutefois refléter celle de ses États et gouvernements membres ;
2. elle travaille par ailleurs à la démocratisation de l'accès à l'outil numérique à travers l'appropriation sociale, en privilégiant les zones enclavées ou rurales ;
3. elle œuvre au renforcement des capacités par des formations appropriées, en faisant appel aux compétences locales dont la connaissance du milieu est le meilleur gage de succès ;
4. elle s'attache à ce que les contenus numériques reflètent la diversité culturelle et linguistique, et qu'ils se fassent l'écho de points de vue minoritaires contribuant à l'enrichissement de la vision du monde véhiculée par l'Internet.

Enfin, M. Sicuro souligne que l'on ne peut attendre d'avoir réglé tous les problèmes de base avant de s'attacher à la dimension essentielle que représente l'avènement de la société de l'information. Selon lui, les préoccupations concernant les femmes doivent inclure toutes les dimensions, y compris celle de l'outil numérique, dont le nombre d'utilisateurs est en expansion continue depuis les années 1990. Il constate que les femmes, qui ont le plus souvent la charge du soutien de la famille et de l'éducation des enfants, ont saisi davantage la portée des enjeux de la société de l'information et sont les meilleurs vecteurs pour valoriser ces technologies.

En réponse à la question d'une participante sur le non respect du statut du français comme langue de travail de l'ONU, il assure que la Francophonie est mobilisée contre l'usage d'une seule langue et tente de favoriser le multilinguisme dans les enceintes internationales. Toutefois, l'OIF n'ayant qu'un statut d'observateur aux Nations Unies, il revient aux États membres d'intervenir lorsque l'ONU, qui a deux langues de travail et six langues officielles, fait le choix de ne pas utiliser le français. La Francophonie, pour sa part, organise des concertations en français et poursuit sans relâche le combat en faveur de la diversité linguistique.

Constatant que l'espace francophone recouvre plusieurs groupes régionaux et culturels (Afrique, Amérique du Nord, Europe, Monde arabe, Asie-Pacifique, océan Indien), une participante se demande quel rôle pourrait jouer l'OIF pour que trente ans après son adoption, les réserves sur la convention CEDAW soient levées de la part des États membres. Selon elle, une action dans ce sens pourrait avoir des répercussions importantes pour le développement des femmes car les réserves formulées portent surtout sur des questions ayant trait à la tradition et à la religion.

- **Intervention de M^{me} Marie-Anne Delahaut, responsable de Millennia 2015**

Après avoir remercié M. Sicuro pour sa confiance, la responsable de Millennia 2015, M^{me} Marie-Anne Delahaut, joint sa voix à celle de la sous-secrétaire générale des Nations Unies, qui affirmait, à l'ouverture de Pékin+15, que « *défendre le droit des femmes, c'est défendre le droit global* ».

Elle présente ensuite la démarche du projet Millennia 2015, qui conduira les « femmes actrices de développement pour les enjeux mondiaux », regroupées en réseau international, à réfléchir ensemble jusqu'en 2015 à la construction d'un horizon 2025 solidaire et équitable pour toutes les femmes du monde. Les travaux privilégient le contexte de la société de l'information, ce qui explique l'appel lancé plus particulièrement aux « femmes actrices du monde numérique ». De nombreux partenaires internationaux et leurs réseaux sont mis à contribution pour mener à bien cette entreprise. Portée par un comité de pilotage représentant tous les continents, la communauté de Millennia 2015 compte actuellement plus de 600 membres de tous pays mais il est encore possible de s'inscrire dans ce processus de recherche prospective structuré par trois conférences internationales : Liège en 2008 ; Paris en 2011, peut-être sous le patronage de l'Unesco ; New York en 2015, dans le cadre onusien.

Le processus est actuellement dans sa phase prospective, avec l'établissement d'un diagnostic à partir des travaux de la session 2008 consacrée au transfert d'informations, qui a permis de capter de très nombreuses variables à organiser en fonction des quatre tâches suivantes :

1. identifier la nature des changements actuels et futurs ;
2. promouvoir une culture de respect de la diversité et de paix ;
3. faire reconnaître la capacité des femmes à devenir actrices du changement social ;
4. construire des réseaux de compétence féminins.

Le projet a pour ambition de prendre en compte l'avis de toutes les femmes, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté, dans des situations de guerre ou de conflits, de privation de leurs droits fondamentaux ou de non-accès à l'éducation. La solidarité de la communauté Millennia s'efforcera de sublimer les difficultés et de jeter des passerelles permettant de collecter les contributions des plus démunies. Elle s'est déjà mobilisée pour traduire un texte dans une trentaine de langues, ce qui augure d'un processus collaboratif à une plus grande échelle. Les résultats complexes de cette vaste opération de solidarité numérique internationale seront analysés avec les méthodes scientifiques professionnelles élaborées par l'équipe de Millennia, pour être présentés à la Conférence de Paris en 2011. Enfin, l'étape de détermination des enjeux de long terme a pour but d'identifier les problématiques futures qui impacteront la vie des femmes dans la société de la connaissance. Le travail de recherche sur le corpus ainsi constitué permettra d'élaborer la base méthodologique et un système commun de référence, à partir desquels élaborer à l'horizon 2025 des scénarios conduisant à plus d'égalité et de solidarité. La synthèse de la vision dégagée pourra être présentée à l'ONU en 2015.

En terminant son intervention, M^{me} Delahaut salue la grande qualité de la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes, qui souligne la participation des femmes à tous les niveaux et appelle à donner aux femmes les moyens d'action et d'autonomisation, y compris le renforcement des capacités. Elle lance un appel à la Francophonie pour une participation citoyenne porteuse d'autonomisation pour les femmes et invite les participant(e)s à visiter le portail de Millennia à l'adresse <http://www.millennia2015.org> pour s'y inscrire.

- **Intervention de M^{me} Anne-Rachel Inné, responsable du contact avec l'Afrique pour l'Icann**

Consultante internationale, responsable Afrique pour l'Icann (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), M^{me} Anne-Rachel Inné, de nationalité nigérienne, souligne tout d'abord qu'en tant que femme francophone, elle doit en partie la position qu'elle occupe à l'action de renforcement des capacités de l'OIF dont elle a bénéficié. Elle souligne également le rôle de porte-parole de la francophonie à l'Icann joué par l'OIF, qui a financé la traduction simultanée dans ce contexte pendant des années et contribué à constituer un réseau d'expert(e)s francophones dans ce domaine. Une des pionnières de l'Internet dans le sens « réseau » et première personne recrutée à l'international par l'Icann, M^{me} Inné explique que la domination anglophone dans ce domaine est due au fait que l'Internet a vu le jour aux États-Unis et que 95% des registrars sont américains, ce qui traduit un certain goût national pour la prise de risque.

L'Icann est née en 1998 après des concertations menées au niveau international car, au départ, l'Internet ne devait pas être ce qu'il est devenu. Il s'agissait en effet à l'origine d'un outil de l'armée américaine conçu pour résister à une bombe nucléaire. L'Organisation a été créée pour gérer les adresses IP qui se trouvent derrière chaque nom de domaine d'un système hiérarchisé, mis au point en s'appuyant sur la liste ISO 3166 pour permettre la connexion dans tous les pays. Pour ces raisons historiques, du secteur bancaire jusqu'à l'éducation, en passant par les ONG, c'est aujourd'hui cette organisation américaine qui fait fonctionner le réseau mondial. Pour ces mêmes raisons, la problématique a été faussée dès le départ car aujourd'hui, la juridiction des États-Unis est la seule qui s'applique aux utilisateurs du nom de domaine « .com », qui est américain. Le gouvernement américain a décrété que toute personne, sauf si elle est membre d'un gouvernement, peut prétendre participer au Conseil d'administration de l'Icann. Or, à l'heure actuelle, sur 21 membres, on ne compte que deux femmes.

En soulevant la question de la gouvernance de la société de l'information, M^{me} Inné montre que derrière les choix techniques se cachent d'importants enjeux de société. Elle évoque les problèmes légaux liés au développement, à l'économie et à l'identité socioculturelle, et souligne l'importance de la protection des noms à caractère d'héritage culturel. Elle insiste également sur l'importance de l'accès aux informations dans les langues d'usage, par le développement de contenus au niveau des noms de domaine nationaux. À cet égard, elle décrit le cas emblématique de l'Éthiopie, un des rares pays d'Afrique qui se soit préoccupé de mettre sa langue à la racine de l'Internet. Ainsi, aujourd'hui, des logiciels de reconnaissance vocale en amharic permettent aux citoyens, lettrés ou pas, d'accéder à l'information et aux services de l'Internet, grâce notamment aux téléphones portables qui parlent les langues. L'exemple de l'Éthiopie, qui a fait un choix politique et qui a su convaincre les entreprises concernées qu'il y avait un marché local, devrait inspirer d'autres pays africains dont, incidemment, toutes les langues ont été reproduites en alphabet latin. De nombreuses opportunités peuvent être exploitées, pour l'enseignement bilingue (langue maternelle / langue internationale) et l'alphabétisation des adultes, par exemple. Ces applications possibles montrent que l'outil numérique peut être mis au service d'actions concrètes.

- **Échange de vues**

Au cours de l'échange de vues qui a suivi ces deux interventions, quelques représentantes d'ONG ont saisi l'occasion pour présenter les activités menées par leurs structures respectives.

Une participante soulève la question des inégalités liées à l'utilisation de l'Internet. Outre la langue, elle mentionne la censure et les coûts d'accès, variables entre pays mais aussi à l'intérieur d'un même territoire, et fait remarquer que ces aspects ne doivent pas être minimisés si l'on veut éviter les déceptions. Concernant les avantages pour le développement durable qui sont souvent mis de l'avant lorsqu'il est question des TIC, elle attire l'attention sur l'impact de ces technologies sur l'environnement en termes d'utilisation de matières polluantes et de consommation d'énergie. Elle rappelle que l'utilisation de ces moyens d'échange entraîne des droits mais aussi des devoirs.

Parallèlement à l'évocation des difficultés d'ordre linguistique rencontrées dans le cadre onusien, le retard des organisations féminines francophones par rapport à leurs consœurs anglophones a été mentionné par une autre participante, qui a exprimé l'espoir que la plateforme Millennia 2015 permette de rattraper ce retard, sans toutefois omettre de travailler sur les pratiques existantes. Il est en effet important à ses yeux, non seulement de renforcer les capacités mais aussi de montrer l'existence d'une expertise francophone.

En signalant le développement d'un partenariat entre le Conseil de l'Europe et l'OIF, notamment en matière d'égalité hommes-femmes, une intervenante appelle l'attention sur l'importance d'introduire la perspective du genre dans tout ce qui concerne les TIC. Leur impact sur le trafic des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et l'image négative de la femme qu'elles peuvent véhiculer illustrent l'inégalité entre hommes et femmes dans ce domaine.

Se référant à la définition des tâches que s'est donné le projet Millennia 2015, une autre fait remarquer que les femmes sont déjà des actrices du développement et qu'il serait plus juste d'évoquer le renforcement de leur rôle plutôt que de « faire reconnaître leurs capacités à devenir actrices du changement social ». Elle affirme que les résolutions et les instruments internationaux existants ne servent à rien s'ils ne sont pas transformés en actions et ne mobilisent pas des ressources pour une mise en œuvre effective.

En expliquant que 80% des femmes de son pays sont analphabètes, une ressortissante d'un pays d'Afrique de l'Ouest insiste sur le cas d'un certain nombre de pays en développement où les paramètres de l'analphabétisme, du coût du matériel, de l'électrification et de la formation doivent d'abord être résolus pour véritablement démocratiser l'accès à ces technologies. Elle plaide en faveur de méthodes bilingues pour l'apprentissage du français fondamental.

Une participante reconnaît que l'outil informatique est un outil de communication pour propager les valeurs de la citoyenneté. S'agissant des tâches constituant les lignes de conduite du projet Millennia 2015, elle suggère que, parallèlement à la promotion d'une culture de respect de la diversité et de paix, il soit fait explicitement référence à la culture de l'égalité entre les hommes et les femmes.

À l'issue de ce tour de table, M^{me} Delahaut, qui assure que les points soulevés ont été engrangés, propose de créer une liste de travail en français en vue de poursuivre la discussion.

La séance est ensuite levée.